

## **PARTIE 1 – analyse politique et territoriale**

L'action d'une fédération d'éducation populaire doit reposer sur une lecture claire du contexte économique, social, culturel et politique dans lequel elle s'inscrit. Cette analyse doit articuler une analyse des problèmes globaux avec une analyse de la situation locale.

En effet, si la Seine-et-Marne est un département qui présente des particularités territoriales (au sein duquel les territoires ruraux vont avoir eux-mêmes leurs propres spécificités) il n'en reste pas moins que la situation de ces territoires ne peuvent être exclusivement expliquées par des causes locales.

Les problèmes sociaux et économiques des territoires sont insérés dans des choix politiques nationaux s'articulant sur des décisions prises au niveau européen (80 % des lois françaises sont des transcriptions de directives européennes), voire au niveau international (traités et accords bilatéraux ou multilatéraux).

C'est pourquoi nous proposons d'avoir une analyse en 2 temps :

- identifier les principaux problèmes économiques et sociaux qui caractérisent notre époque et les problématiques sociétales qui en découlent ;
- identifier les particularités de notre département, et notamment les zones rurales pour analyser les problématiques propres à ces territoires ;

### **I. Analyse du contexte global**

Trois phénomènes majeurs sont à prendre en compte pour expliquer le contexte dans lequel nous nous trouvons à cette heure :

- la montée du chômage de masse et de la précarité
- le démantèlement des solidarités et l'avènement de l'individu roi
- L'avènement de la société de consommation et de l'industrie culturelle et médiatique

#### **A. La montée du chômage de masse et de la précarité**

L'augmentation régulière du chômage et de la précarité dans laquelle est plongée une grande partie de la population est un des maux principaux de notre époque. En effet, dans une société où le travail reste le principal vecteur de socialisation, être dépourvu d'emploi constitue le premier facteur d'exclusion. De plus, il ne suffit plus d'être sans-emploi pour être précaire. L'emploi lui-même est devenu précaire.

C'est alors un sentiment d'insécurité sociale qui s'étend petit à petit, touchant une partie toujours plus grande de la population.

Cette situation va avoir plusieurs conséquences sociétales :

- perte de confiance dans l'avenir (notamment chez les jeunes, mais pas seulement),
- peur et méfiance voire rejet de l'autre (l'autre devient un concurrent potentiel sur le « marché du travail »),
- stigmatisation de certaines parties de la population particulièrement touchées (les jeunes, les « immigrés » notamment),
- montée de la violence et face à elle, le développement de discours et mesures sécuritaires.

## **B. Le démantèlement des solidarités et l'avènement de l'individu roi**

Dans le même temps, un certain nombre de transformations économiques ont mises à mal les anciennes formes de solidarités. Parmi celle-ci on peut noter :

- la disparition des grandes unités de production industrielles (qui avaient été des lieux de solidarités ouvrières, fer de lance des grandes conquêtes sociales du XIXe et XXe siècle) et le développement d'une économie majoritairement tertiaire fondée sur des petites unités « en réseaux »<sup>1</sup>,
- de nouvelles formes de management visant à autonomiser les individus et individualiser le travail autour notamment du management « par projet ».

Dans le même temps, on a vu un recul important de l'Etat Républicain et des dispositifs de solidarités qui avaient été mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale : services publics et sécurité sociale notamment, dont le but était de réduire les inégalités engendrées par la logique économique.

Parallèlement, on observe la montée d'un discours médiatique et politique faisant l'apologie de l'individualisme qui pourraient se résumer ainsi : « *il n'y a pas de problèmes collectifs, mais des individus qui ont des problèmes* ».

Les systèmes de solidarités républicaines mises à mal et le besoin de trouver des repères collectifs, amènent les citoyens à se tourner vers des « valeurs sûres » : religions, famille, cultures régionales etc. Avec tout ce que cela comporte comme risques de dérives communautaristes, en lieu et place des principes laïques.

---

<sup>1</sup> Elles mêmes regroupées dans des grands groupes nationaux ou internationaux.

## **C. Le développement de la société de consommation et la concentration de l'industrie culturelle et médiatique**

La consommation désigne un ensemble de comportements individuels (et parfois collectif) dans le but de satisfaire des besoins ou désirs. La société de consommation repose sur la création et la stimulation systématiques d'un désir d'acheter des biens et des services dans des quantités toujours plus importantes.

De fait, la société de consommation ne peut survivre qu'en stimulant des désirs et des besoins notamment par le biais de puissantes industries culturelles et médiatiques. Le développement continu de la société de consommation (notamment du fait des nombreuses découvertes technologiques qui créent de nombreuses opportunités de création de nouveaux biens et services) a un impact considérable sur l'évolution des comportements humains.

C'est pourquoi si pointer du doigt le « consumérisme » pour désigner des comportements individualistes et passifs (en opposition aux individus « acteurs »), celui-ci doit aussi être appréhendé comme un problème collectif, au sens où la société de consommation est d'abord un choix... de société.

De plus, ces dix dernières années ont été marquées par une concentration croissante des moyens de productions dans le secteur de l'industrie culturelle et médiatique. Un nombre de plus en plus restreint de grosses entreprises contrôle les contenus diffusés. Ceci conduit à une uniformisation croissante des modes de vie, des pratiques culturelles (au sens large) et façonne les façons de penser. Ceci malgré une individualisation de ces pratiques, facilitées par les innovations technologiques (équipements vidéo, hi-fi, téléphonie, Internet etc.).

Désormais, la majeure partie de l'information passe par le prisme de ces « mass médias ». Si des réseaux alternatifs existent et sont devenus accessibles du fait de la démocratisation d'Internet, dans les faits seul un public « éduqué » y accède réellement.

## **D. Un contexte de « crise générale »**

A la dégradation de la situation sociale que nous venons de décrire, s'ajoute deux éléments.

Le premier est la défiance de plus en plus grande de la population face aux représentants politiques. En témoignent les forts taux d'abstention lors des grands rendez-vous électoraux et/ou l'augmentation des suffrages en direction des partis non républicains.

Le second est la montée de nouveaux questionnements autour des questions écologiques.

Crise sociale, crise de la démocratie, crise écologique... c'est finalement une crise de société que nous traversons. Une crise qui touche l'ensemble de la population et qui va avoir des conséquences différentes selon les territoires.

### **E. La situation particulière du monde rural**

Si l'on prend le cas des zones rurales, ces problèmes sont particulièrement prégnants :

- La transformation du secteur agricole (mécanisation, concentration des unités de production etc.) a engendré le départ d'une grande partie de sa main d'œuvre qui représentait jusqu'à lors la majeure partie de la population des zones rurales,
- Beaucoup de villages ont vu par conséquent les commerces de proximité disparaître,
- Les services publics (écoles, poste notamment) ont été supprimés.

De fait, ces villages deviennent de plus en plus des lieux de résidences périurbains et de moins en moins des lieux de vie.

Des lieux de résidences où viennent s'installer de nouvelles populations urbaines et précaires, où les questions écologiques sont prégnantes (un rural pollue en moyenne plus qu'un urbain).

La Seine-et-Marne est, nous allons le voir particulièrement touchée par ces phénomènes.

## II. Quelles problématiques propres aux territoires ruraux seine et marnais ?

### A. Un département essentiellement rural

La Seine-et-Marne est un petit département à l'échelle de la France (50<sup>e</sup> en terme de superficie, 5 915 km<sup>2</sup>) mais **il représente à lui seul la moitié de la superficie de l'Île-de-France**. Pour autant, c'est le 11<sup>e</sup> département le plus peuplé, notamment devant le Val d'Oise et l'Essonne avec près de 1 300 000 habitants.

Cette population est très inégalement répartie avec une très forte concentration dans le nord et l'ouest du département autour de Meaux, Sénart, Marne-la-Vallée et Melun. Les raisons de cette forte densité de population s'entremêlent : bassin d'emploi de la vallée de la marne, dynamisme de la ville nouvelle de Sénart, préfecture, proximité de Paris, ...

Il en résulte que le reste du département est essentiellement rural :

- 60% du territoire est utilisé pour l'agriculture (343 000 ha)
- 20% occupé par des forêts (130 000 ha)
- 75 % des communes ont moins de 2000 habitants et seules 30% des communes appartiennent à une unité urbaine selon la définition qu'en donne l'INSEE<sup>2</sup>.

Ces unités urbaines regroupent toutefois **75% de la population**.

Comme le montrent les diagrammes ci-dessous, on observe que si le solde naturel<sup>3</sup> des territoires ruraux est positif il reste très faible au regard de celui des territoires urbains, alors que le solde migratoire<sup>4</sup> est très fort (alors qu'il est faible pour les communes urbaines).

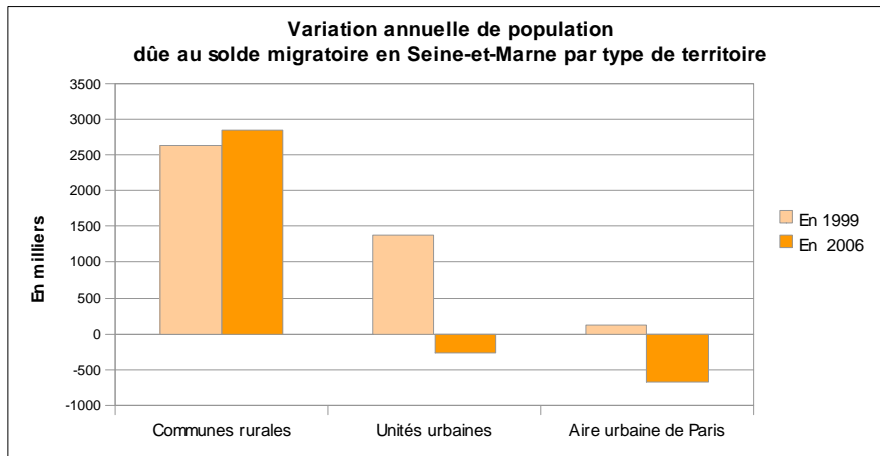
**Ce qui signifie que ce sont avant tout les territoires ruraux qui attirent de nouvelles populations et que la tendance va en s'accroissant.**

---

<sup>2</sup> « est considérée comme unité urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. ».

<sup>3</sup> **Le solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

<sup>4</sup> **Le solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.



Source : document de certification DEJEPS, Benoît Delaune – Août 2010

## B. Des territoires ruraux « attractifs » ?

Dans une étude intitulée Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural en France : différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale, Yannick SENCEBE et Denis LEPICIER prennent le contre-pied des théories sur la renaissance rurale. « *Dans ce mouvement, l'attrait supposé pour le rural doit être fortement relativisé au regard du contexte d'étalement urbain et de pression foncière dans lequel il prend corps* ».

Selon eux, quatre mécanismes rendent compte des migrations rurales :

**- Le désir d'accès à la propriété des jeunes couples :** « *Les profils de migrants concernés correspondent donc à des ménages avec enfants, relativement jeunes, en phase d'installation dans la vie familiale et professionnelle, recherchant à travers le cadre de vie rural, l'accès à un logement suffisamment grand. La pression foncière urbain croissante, la modification des préférences individuelles durant ce cycle de vie, peuvent expliquer ce type de migration qui profite en premier lieu aux espaces périphériques de pôles urbains et alimente de ce fait l'étalement urbain* ».

**- Une stratégie résidentielle par effet de préservation des couches moyennes et populaires** « *pour lesquelles la migration vers les espaces ruraux constituerait un moyen de « se sortir » d'un environnement de coexistence sociale potentiellement dangereux, notamment pour leurs enfants (contournement de la carte scolaire) et d'accéder aux signes « résidentiels » d'ascension sociale en l'absence de perspective prometteuse sur le marché du travail ou à travers l'institution scolaire* ».

- **L'héliotropisme<sup>5</sup> et le « retour au pays » des papy-boomers** : *« il nous semble que l'on a affaire ici à un double effet de générations, d'une part l'arrivée à l'âge de la retraite d'une génération marquée par l'émigration urbaine durant la vie active, d'autre part, l'arrivée en fin de carrière professionnelle d'une génération très nombreuse, celle du baby-boom ».*

- **La « néo-ruralité » des individus en situation de précarité sociale** : *« enfin, le contexte de crise de l'emploi et de dégradation des conditions de vie dans les pôles urbains, pour ceux qui ne peuvent bénéficier pleinement du mode de vie qu'ils proposent (ceux qui n'ont pas accès aux quartiers favorisés, aux services et biens culturels, aux emplois qualifiés), peut alimenter un néo-ruralisme précaire vers des espaces où il est réputé plus facile de se loger et de vivre avec peu. On constate en effet des migrations non négligeables de chômeurs vers les zones rurales, étant entendu que la situation de chômage est loin d'épuiser la réalité de la précarité sociale en France, mais c'est le seul indicateur statistique facilement mobilisable ».*

Il est exclu que l'héliotropisme ait un impact significatif sur les immigrations en Seine-et-Marne de par la position géographique du département. De même, la faible proportion de plus de 60 ans au regard de la situation nationale (15,1% contre 21,8%) relativise l'importance du phénomène de « retour au pays » par rapport aux trois autres décrits ci-dessus, qui concernent eux des populations sur-représentées dans les départements urbains limitrophes de Seine-et-Marne : le Val de Marne et la Seine-Saint-Denis.

De plus, lorsqu'on s'intéresse aux déplacements de la population Seine-et-Marnaise, on remarque la très forte proportion des actifs travaillant dans une autre commune que celle où ils résident. Les seules exceptions concernent les zones urbaines distinctes de la mégalopole parisienne et quelques communes ayant accueillis de puissants acteurs économiques locaux -établissements médico-sociaux, grandes surfaces, internats- ou cette proportion est logiquement faible : Nanteau-sur-Lunain, Sourdun, Bray-sur-Seine, Hautefeuille.

A noter que **la Seine-et-Marne est un département très jeune**, le second en France métropolitaine derrière la Seine-Saint-Denis (28,6% contre une moyenne nationale à 25%).

---

<sup>5</sup> Phénomène migratoire en direction des territoires les plus ensoleillés (en France, PACA et Aquitaine principalement)

### C. Quelques données économiques et sociales

On s'aperçoit également que le taux d'activité et le revenu moyen des ménages est le plus faible sur les communes les plus à l'est et au sud du département (cf. annexe), c'est-à-dire les zones les plus rurales et isolées ; et ce, même dans des villes comme Provins ou Nemours qui tiennent lieu de capitales économiques et administratives locales. Ce sont ces territoires qui souffrent le plus de l'ambiguïté entre la proximité du département avec Paris et leur éloignement de la petite couronne.

Ces zones présentent un taux de chômage largement supérieure à la moyenne départementale (9,3% en 2006), fréquemment au-delà de 12% (Bussièrès 15,9%, La-Ferté-Gaucher 16,7%, Provins 18,2%, Armentières-en-Brie 18,8%).

Si l'on compare le taux d'agriculteurs et la proportion des zones cultivées au sein de chaque commune, on s'aperçoit que malgré une agriculture importante, **la Seine-et-Marne est un département de gros propriétaires terriens** et pas de petites exploitations agricoles comme c'est le cas en Bretagne, en Auvergne ou dans le Limousin.

En conclusion, les populations qui émigrent en Seine-et-Marne présentent dans l'ensemble plusieurs de ces grandes caractéristiques :

- elles sont pauvres et précaires (selon la définition qu'en donne l'INSEE) ;
- elles sont jeunes ;
- elles sont en couple avec enfants ;
- leur déménagement ne résulte pas d'une envie mais d'une contrainte ;
- elles ont un mode de vie urbain (aller chercher les services là où ils se trouvent).

### D. Le problème du transport

Si l'on s'intéresse aux axes de transport, on peut facilement se rendre compte que les principales voies routières et ferrées ont toutes la même destination : Paris et la petite couronne. Les liaisons entre les différents pôles d'activités locaux (Meaux, Coulommiers, La Ferté Gaucher, Provins, Nangis, Montereau, Melun, ...) ne sont assurées que par des départementales parfois étroites au point d'en rendre la circulation dangereuse. Différents réseaux de cars sillonnent ces routes avec le concours du STIF et du Conseil Général, dans un maillage certes imposant, mais aux horaires ne permettant pas une réelle utilisation par les travailleurs. Ces cars sont avant tout destinés aux scolaires.



De fait, toutes les infrastructures de transport sont conçues et développées pour permettre et encourager les déplacements vers et depuis Paris, mais pas au sein du département lui-même.

Or l'accroissement de la durée de transport des salariés pose un certain nombre de problèmes :

- fatigue, absence du domicile familial sur les temps périscolaires, donc recours systématique à des acteurs éducatifs tiers en lieu et place des parents,
- d'où besoin de repos et de temps avec la famille les soirs et week-ends, donc enfermement dans la cellule familiale proche.

Ce même phénomène est constaté par la plupart des élus des foyers ruraux, et va en s'amplifiant vers l'est du département.

La situation des transports va avoir des conséquences importantes pour les territoires ruraux et notamment quant au dynamisme de la vie associative, au sens où :

- il contribue à l'isolement des territoires ruraux vis-à-vis des pôles urbains,
- il constitue un frein aux échanges entre les populations des villages,
- il est un des facteurs explicatifs du manque d'investissement des populations dans leur commune.

### **E. Questionnements autour de l'intercommunalité**

Si la mise en œuvre de loi sur l'intercommunalité vise à mutualiser (optimiser) les moyens des collectivités pour mieux satisfaire les besoins locaux, celle-ci pose question quant aux conséquences pour les territoires ruraux, et notamment les plus petites communes et le secteur associatif.

Ne risque-t-on pas à l'avenir de voir les « communes centres » capter l'ensemble des services et commerces au détriment des petites communes amener à devenir de simples lieux de résidence ?

Ne pousse-t-elle pas à la création de services publics intercommunaux en lieu et place d'activités auparavant gérées localement par les associations ?

Ceci n'est-il pas contradictoire avec le fait que la décentralisation vise (à l'origine) à favoriser la démocratie locale en rapprochant le citoyen des instances de décision et en favorisant son implication (dont la vie associative est un moyen) ?

Enfin, l'éloignement d'un certain nombre d'activités des villages est-il compatible avec l'idée de limiter les déplacements dans un souci environnemental ?